

DEPARTEMENT
Charente-
Maritime

Séance du 15 avril 2024

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

13

Nombre de votants
15

Date de la
convocation
03 avril 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Quatrième Adjoint Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée-Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée-Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée -Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain) ; Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix

A été nommé secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2024_04_16- Délibération relative à l'adhésion au service d'accompagnement expert de l'activité administrative des communes et leurs établissements, proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose un nouveau service dénommé « Accompagnement expert de l'activité administrative ». Cette mission facultative a pour objectif de répondre aux besoins immédiats et urgents de compétences administratives relevant d'un niveau d'exigence élevé (budget, marché public, appui spécialisé en urbanisme, état civil...), identifiés par les collectivités/établissements adhérant à ce service. Dans ce cadre, le CDG17 met à disposition du personnel pour effectuer une intervention ponctuelle sur des dossiers techniques et précis ou pour accompagner et conseiller la prise de poste des stagiaires de la formation des secrétaires de mairie organisée par le CDG17.

Cette mission présente de nombreux avantages : intervention adaptée à la demande (sur site ou à distance), sur la base d'un protocole d'intervention précis et sous le contrôle conjoint du Maire/Président de la collectivité et de la Direction du CDG17.

Le tarif pour la prestation « Intervention de conseil et d'expertise métier » est de 85€/heure,

Le tarif pour la prestation « Accompagnement à la prise de poste des stagiaires de la formation des secrétaires de mairie » est de 55€/heure.

Propose de solliciter l'adhésion à cette prestation auprès du CDG17 et de conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE,

- De demander au CDG17, le bénéfice du service « Accompagnement expert de l'activité administrative »,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service d'accompagnement et d'expertise dédié à l'activité administrative du CDG 17, annexée à la présente délibération
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 15 avril 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 18/04/2024

Publiée sur le site internet le :

Affichée le : 18/04/2024

